

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 223****24 février 2004****SOMMAIRE**

<b>A.M.A., S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10703</b>	<b>JPM 29, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10677</b>
<b>A.V. Chartering S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10696</b>	<b>Laurette, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10676</b>
<b>Agence Immobilière M.C.M., S.à r.l., Capellen . . . . .</b>	<b>10678</b>	<b>Lotus Chartering S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10689</b>
<b>ANC S.A., Differdange . . . . .</b>	<b>10704</b>	<b>Luxicom, S.à r.l. . . . .</b>	<b>10697</b>
<b>Andromède Marine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10687</b>	<b>MC-BBL Eastern European (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10658</b>
<b>Ariata S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10687</b>	<b>Meadowood International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10659</b>
<b>Axiome Audit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10695</b>	<b>Mediainspekt S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10696</b>
<b>Axiome Audit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10696</b>	<b>Middle Sea Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10697</b>
<b>Bacino Charter Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10688</b>	<b>Nartal S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10696</b>
<b>Big Blue Marine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10694</b>	<b>Navimar Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10658</b>
<b>Cameco Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10661</b>	<b>Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>10687</b>
<b>CEIDI, Compagnie Européenne Immobilière d'Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10685</b>	<b>Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10689</b>
<b>Champ Cargosystems S.A., Niederanven . . . . .</b>	<b>10668</b>	<b>Outboard Yachting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10701</b>
<b>Champ Cargosystems S.A., Niederanven . . . . .</b>	<b>10675</b>	<b>Pax Venture Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>10688</b>
<b>Columbus Charter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10691</b>	<b>Plane Maritime S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10700</b>
<b>DFC Management Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10690</b>	<b>Remco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10700</b>
<b>DFC Management Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10690</b>	<b>Representation Public CY S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10685</b>
<b>Dorje Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10701</b>	<b>Riviera Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10699</b>
<b>Drayton S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10691</b>	<b>Rock Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10666</b>
<b>Electricité Prumbaum Henri, S.à r.l., Walferdange . . . . .</b>	<b>10684</b>	<b>Rock Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10666</b>
<b>Elilux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10686</b>	<b>Rock Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10666</b>
<b>Elitex S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10701</b>	<b>Scontinvest Emerging Markets Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10686</b>
<b>Euro-Getränke A.G., Weiswampach . . . . .</b>	<b>10702</b>	<b>Scontinvest Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10678</b>
<b>Fibre-Net S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10699</b>	<b>Scontinvest Middle East Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10683</b>
<b>Fides Personnel Consult, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10700</b>	<b>Speedcraft Charter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10688</b>
<b>Financière Melpar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10683</b>	<b>Stannifer Estates (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10675</b>
<b>Finicom Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>10686</b>	<b>Ushuaia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10678</b>
<b>Flyers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10687</b>	<b>Valtour S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10694</b>
<b>Fyr, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10679</b>	<b>Vitalhome-Luxembourg S.A., Kayl . . . . .</b>	<b>10684</b>
<b>G &amp; S Société Anonyme d'Investissement, Sicaif, Luxembourg . . . . .</b>	<b>10703</b>	<b>Volutio, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>10697</b>
<b>Genus Company Limited S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10663</b>	<b>Vymer S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10688</b>
<b>Global Facilities S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10667</b>	<b>World Prospection S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10689</b>
<b>Global Facilities S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10668</b>		
<b>Havaux Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10693</b>		
<b>International Water Management CY S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10682</b>		
<b>Jivelmar S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>10689</b>		

**NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009566.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 49.742.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée sous la dénomination de MC EUROPEAN CAPITAL (HOLDINGS) S.A. suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 18 février 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 796 du 30 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck Jacoby, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution de la société et de procéder à sa mise en liquidation.
- 2) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à deux (2).

Elle appelle à ces fonctions Monsieur Hans-Jörg Rudloff, banquier, demeurant à CH-1248 Hermance, 18, Chemin des Tuilières et Monsieur Georges Walckiers, banquier, demeurant à B-1180 Uccles, 44, avenue Montjoie.

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie des pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

Ils ont chacun pouvoir de signature conjointe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Jacquet, C. Orban, F. Jacoby, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2003, vol. 467, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 janvier 2004.

A. Lentz.

(009951.3/221/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

### **MEADOWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 77.058.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEADOWOOD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 911 du 27 décembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 570 du 24 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.058.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyril Szlachetka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation du résultat de l'exercice se clôturant au 12 décembre 2003.
2. Transfert du siège social statutaire du Grand-Duché de Luxembourg à I-20100 Milan, Galleria San Babila 4/B, et adoption de la nationalité italienne.
3. Modification de la dénomination sociale MEADOWOOD INTERNATIONAL S.A. en MEADOWOOD INTERNATIONAL S.p.A.
4. Démission des administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat.
5. Nomination de nouveaux administrateurs.
6. Démission du commissaire aux comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes.
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le résultat de l'exercice clos au 12 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg à Milan (Italie), Galleria San Babila 4/B, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MEADOWOOD INTERNATIONAL S.p.A. et de procéder, devant un notaire italien, à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration démissionnaires, à savoir:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable,
  - b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée,
  - c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée,
- tous demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique: Madame Maria Angela Asperges, demeurant à I-Milan, viale Lombardia 22.

*Sixième résolution*

L'assemblée donne décharge entière et définitive au commissaire aux comptes démissionnaire, à savoir la société anonyme REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de membres titulaires et de membres suppléants.

Est nommé président du Collège des Commissaires:

- Monsieur Giuseppe Scibetta, demeurant professionnellement à I-Milan, Galleria San Babila 4/B.

Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires:

- Monsieur Arrigo Schilke, demeurant professionnellement à I-Milan, via Frua 18,
- Madame Alessia Vinci, demeurant professionnellement à I-Milan, Galleria San Babila 4/B.

Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires:

- a) Monsieur Salvatore Carbone, demeurant professionnellement à I-Milan, viale Certosa 46,
- b) Madame Onorina Zilioli, demeurant professionnellement à I-Milan, Galleria San Babila 4/B.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser les administrateurs de la société soumise dorénavant au droit italien, chacun individuellement, d'entreprendre toute procédure nécessaire à exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Milan (Italie) afin d'assurer la continuation de la société en tant que société sous le droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Onzième résolution*

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société nouvellement dénommée, pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, C. Szlachetka, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 83, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

E. Schlessner.

(008190.3/227/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**CAMECO EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.998.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.  
Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CAMECO EUROPE S.A., a joint stock company under Luxembourg law, having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on 16 March 1999, published in the Mémorial C, number 423 on 8 June 1999, modified by a deed of the undersigned notary, on 7 May 1999, published in the Mémorial C, number 542 on 15 July 1999, modified by deed of the undersigned notary, on 15 June 1999, published in the Mémorial C, number 647 on 26 August 1999, modified by deed of the undersigned notary on 3 September 1999, published in the Mémorial C, number 885 on 24 November 1999, modified by deed of the undersigned notary, on 4 October 2001, published in the Mémorial C, number 285 on 20 February 2002, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 68.998.

The meeting was opened with Mr Teunis Akkerman, «conseil économique», residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Marjoleine Van Oort, «conseil économique», residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gerhard Glattes, company director, residing in D-Swisttal-Heimerzheim, Höhenring 66.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the eight hundred ten thousand four hundred seven (810,407) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 25,237,000.- (twenty-five million two hundred thirty-seven thousand United States Dollars), from its current amount of USD 32,416,280.- (thirty-two million four hundred sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars) to an amount of USD 7,179,280.- (seven million one hundred seventy-nine thousand two hundred and eighty United States Dollars) and to adapt the new capital structure by suppressing the par value per share, together with the distribution of retained profits to the majority shareholder in an amount of USD 6,317,320.- (six million three hundred seventeen thousand three hundred and twenty United States Dollars), such retained profits being deemed distributed first.

2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association in order to reflect the capital reduction and the suppression of the par value per share.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unani- mously decide on the following:

*First resolution*

The meeting resolves to decrease the share capital of the company by an amount of USD 25,237,000.- (twenty-five million two hundred thirty-seven thousand United States Dollars), from its current amount of USD 32,416,280.- (thirty-two million four hundred sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars) to an amount of USD 7,179,280.- (seven million one hundred seventy-nine thousand two hundred and eighty United States Dollars) and to adapt the new capital structure by suppressing the par value per share.

The repayment of the share capital shall be made by a cash payment of USD 17,943,399.07 (seventeen million nine hundred forty-three thousand three hundred ninety-nine point zero seven United States Dollars) and for the balance amount of USD 7,293,600.93 (seven million two hundred ninety-three thousand six hundred point ninety-three United States Dollars) by a repayment in kind, i.e. set-off of a receivable held against the receiving shareholder in the same amount.

Further to the repayment of the share capital as a result of the capital reduction, the meeting resolves to distribute retained earnings of the Company as at 31st December, 2002, in a total amount of USD 6,317,320.- (six million three hundred seventeen thousand three hundred and twenty United States Dollars) such retained earnings being deemed distributed before the capital reduction.

*Second resolution*

As a result of the first resolution the meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of as- sociation in order to reflect such capital decrease as well as the suppression of the par value per share:

«**Art. 3. paragraph 1.** The share capital is fixed at seven million one hundred seventy-nine thousand two hundred eighty dollars of the United States of America (USD 7,179,280.-), divided into eight hundred ten thousand four hundred seven (810,407) shares without par value.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

For the purpose of the registration, the capital reduction is valued at twenty million six hundred sixty thousand six hundred sixty-three euros (EUR 20,660,663.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAMECO EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 423 du 8 juin 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 542 du 15 juillet 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 647 du 26 août 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 885 du 24 novembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 285 du 20 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Teunis Akkerman, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Glattes, directeur de société, demeurant à D-Swisttal-Heimerzheim.

Le bureau étant donc valablement constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Cette liste de présence montre que les huit cent dix mille quatre cent sept (810.407) actions, représentant l'entière du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire; dès lors l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour et connus par les actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 25.237.000,- (vingt-cinq millions deux cent trente-sept mille dollars des Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 32.416.280,- (trente-deux millions quatre cent seize mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis) à un montant de USD 7.179.280,- (sept millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis) et d'adapter la structure du capital en supprimant la valeur nominale des actions, ainsi que de procéder à une distribution des bénéfices au seul actionnaire majoritaire d'un montant de USD 6.317.320,- (six millions trois cent dix-sept mille cent vingt dollars des Etats-Unis), ces bénéfices étant considérés comme distribués avant la réduction de capital.

2. Modification de l'article 3 des statuts afin de refléter la réduction du capital et la suppression de la valeur nominale des actions.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires dûment représentés, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 25.237.000,- (vingt-cinq millions deux cent trente-sept mille dollars des Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 32.416.280,- (trente-deux millions quatre cent seize mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis) à un montant de USD 7.179.280,- (sept millions cent soixante dix-neuf mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis) et d'adapter la nouvelle structure en supprimant la valeur nominale des actions.

Le remboursement du capital social sera effectué par un paiement en espèces de USD 17.943.399,07 (dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis et sept cents) et par un remboursement en nature d'une valeur de USD 7.293.600,93 (sept millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cents dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-treize cents), en compensation d'une créance contractée à l'encontre de l'actionnaire majoritaire pour un même montant.

L'assemblée décide à côté de la réduction de capital de distribuer sur les bénéfices de la Société au 31 décembre 2002, un montant total de USD 6.317.320,- (six millions trois cent dix-sept mille trois cent vingt dollars des Etats-Unis), ces bénéfices étant considérés comme distribués avant la réduction de capital.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital ainsi que la suppression de la valeur nominale des actions:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 7.179.280,-), divisé en huit cent dix mille quatre cent sept (810.407) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, la réduction de capital est évaluée à vingt millions six cent soixante mille six cent soixante-trois euros (EUR 20.660.663,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

signé: T. Akkerman, M. Van Oort, G. Glattes, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 84, case 5.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

E. Schlessner.

(008195.3/227/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**GENUS COMPANY LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 98.461.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessner, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit du Liechtenstein GENUS COMPANY LIMITED, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz (Principauté du Liechtenstein), et inscrite au registre public de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro H 812/47.

L'assemblée est présidée par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

qui désigne comme secrétaire Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sonia Ouizougoun, employée privée, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation du transfert du siège social et du principal établissement de GENUS COMPANY LIMITED à Luxembourg.

2. Fixation du siège social au 2, rue des Dahlias, à L-1411 Luxembourg.

3. Conversion du capital de CHF 50.000,- en euros.

4. Reformulation des statuts pour les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise.

5. Approbation du rapport des réviseurs d'entreprises sur les actifs de la société.

6. Nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Vaduz (Principauté du Liechtenstein), le 4 décembre 2003, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social et le principal établissement de la société de Vaduz à Luxembourg, avec radiation de la société au «Öffentlichkeitsregister» de Vaduz, et a conféré les pouvoirs nécessaires pour ce faire à un mandataire.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte et confirme pour autant que de besoin authentiquement la décision de transférer le siège social et le siège du principal établissement de la société de Vaduz, Principauté du Liechtenstein à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constate que la société a de ce fait adopté la nationalité luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte intégrale des statuts pour les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise.

Elle décide de convertir à ce jour, la monnaie d'expression du capital social de la société de cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-), intégralement libérées, en euros, soit trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cinquante (50) actions de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune.

Le conseil d'administration est mandaté à émettre les actions nouvelles aux titulaires actuels.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de reformuler les statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENUS COMPANY LIMITED.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.



**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 mai de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate que la description et la consistance de l'universalité des éléments actifs et passifs de la société résultent du bilan intérimaire arrêté au 31 août 2003, rien excepté ni réservé, lequel est intégré au rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

#### *Sixième résolution*

Lesdits éléments actifs et passifs ont fait l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises, à savoir Monsieur Aniel Gallo, demeurant à Luxembourg, que l'assemblée approuve, et qui conclut comme suit:

«Notre mission ne peut en aucun cas s'assimiler en une révision légale des comptes mais uniquement en une revue limitée du rapport de révision effectué par CONFIDA TREUHAND UND REVISIONS-AKTIENGESELLSCHAFT daté du 25 septembre 2003.

L'évaluation des actifs et passifs de la Société relèvent de la responsabilité des administrateurs.

Les comptes intérimaires au 31 août 2003 présentent des fonds propres de CHF 50.146,95.»

Un exemplaire dudit rapport reste ci-annexé.

#### *Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels de la société et décide de nommer nouveaux administrateurs en leur remplacement:

a) Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

b) Dr. Johannes Burger, avocat, demeurant à A-6900 Bregenz (Autriche), Fluh 5,

c) Dr. Herbert Oberhuber, juriste, demeurant à FL-9498 Planken (Principauté du Liechtenstein), Unterm Rain 67,

L'assemblée désigne comme commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.  
 Signé: A. Lorang, M. B. Wingerter De Santeul, S. Ouizougoun, E. Schlessler.  
 Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 83, case 3. – Reçu 321,23 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

E. Schlessler.

(008923.3/227/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**ROCK INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
 R. C. Luxembourg B 53.245.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(009622.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ROCK INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
 R. C. Luxembourg B 53.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(009623.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ROCK INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
 R. C. Luxembourg B 53.245.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 14 janvier 2004 que:

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2009.

*Sont renouvelés au poste d'administrateurs*

- Maître Bernard Felten.
- Monsieur Frédéric Collot.
- CD-GEST, S.à r.l.

*Est renouvelée au poste de commissaire aux comptes*

- CD-SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 20 décembre 2003.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06572. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009621.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**GLOBAL FACILITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 85.115.

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A., ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.115, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 11 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Emile Kieffer, ingénieur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges Bonifas, ingénieur, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Witry, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation à due concurrence d'une somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000) à prélever sur le bénéfice reporté de l'exercice 2002.

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation à due concurrence d'une somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à prélever sur le bénéfice reporté de l'exercice 2002.

Il est justifié de l'existence de tels bénéfices reportés par un bilan au 31 décembre 2002, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation d'une valeur nominale.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 1.300,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Kieffer, G. Bonifas, C. Witry, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

F. Baden.

(009706.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**GLOBAL FACILITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 85.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(009710.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme,  
(anc. CARGOLUX SYSTEMS S.A.).**

Registered office: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.736.

In the year two thousand and three, on the thirty-first of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CARGOLUX SYSTEMS S.A., a société anonyme, with registered office in L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport, RCS Luxembourg B 96.736, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 28, 2003, published in Mémorial C number 1288 of December 4, 2003.

The meeting was presided by Mr Michel Schaus, Directeur des Affaires Juridiques et Assurances of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Nadine Thoma, private employee, residing in Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy Streff, private employee, residing in Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Change of the name of the company into CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2) Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

**«Art. 4.**

The company shall have as its business purpose the provision of Information Technology («IT») solutions and services, including Software Development, Support and Maintenance, provision of Data Center, Desk Top and Network services, and general IT consulting.

In general, it may carry out any financial, commercial or industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

3) Cancellation of the nominal value of the 100 existing shares.

4) Increase of the share capital by an amount of 8,969,000.- EUR in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to an amount of 9,000,000.- EUR, by the creation and issuance of 900 new shares without a par value.

5) Subscription of the 900 new shares by CARGOLUX S.A. to be paid up by contribution of the IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. valued at 9,923,171.48 EUR and allocation of 8,969,000.- EUR to the share capital and of 954,171.48 EUR to a share premium account.

6) Subsequent amendment of the 1st paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

7) Restatement of the Articles of Incorporation of the company.

II) The shareholders present or represented, the proxy-holder of the shareholder represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholder present, the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the one hundred (100) shares representing the whole corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company into CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. and subsequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

**«Art. 1.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme under the name of: CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. (hereinafter the «Company».)»

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

**«Art. 4.**

The company shall have as its business purpose the provision of Information Technology («IT») solutions and services, including Software Development, Support and Maintenance, provision of Data Center, Desk Top and Network services, and general IT consulting.

In general, it may carry out any financial, commercial or industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

*Third resolution*

The general meeting decides to cancel the nominal value of the one hundred (100) existing shares.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of eight million nine hundred and sixty-nine thousand euro (8,969,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of nine million euro (9,000,000.- EUR), by the creation and issuance of nine hundred (900) new shares without a par value.

*Subscription and Payment*

The other shareholder having waived his preferential subscription right, the nine hundred (900) newly created shares have been entirely subscribed by CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. in short form CARGOLUX S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport,

represented by Mr Michel Schaus, prenamed, by virtue of a proxy given on December 22, 2003, which proxy shall remain attached to the present deed and have been paid up by contribution of the IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. valued at nine million nine hundred and twenty-three thousand one hundred and seventy-one euro forty-eight cents (9,923,171.48 EUR).

From the amount of nine million nine hundred and twenty-three thousand one hundred and seventy-one euro forty-eight cents (9,923,171.48 EUR), the amount of eight million nine hundred and sixty-nine thousand euro (8,969,000.- EUR) has been allocated to the share capital and the amount of nine hundred and fifty-four thousand one hundred and seventy-one euro forty-eight cents (954,171.48 EUR) has been allocated to a share premium account.

Evidence of the value of the contributed IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th 1915 as amended on commercial companies by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'Entreprises, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, dated December 31, 2003, which report signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

*«Conclusion*

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., to be contributed, which corresponds at least in number and par value to the shares to be issued, increased by the share premium.»

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**«Art. 5. Paragraph 1.**

The share capital is fixed at nine million euro (9,000,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares without a nominal value.»

*Sixth resolution*

The general meeting decides to restate the Articles of Incorporation to be worded as follows:

**Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme under the name of: CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. (hereinafter the «Company»)

**Art. 2.** The Company will have its registered office in Luxembourg-Niederanven, Luxembourg Airport.

In the event the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events might compromise the normal activities of the Company at its registered office or the communications with such office or between such office and offices of the parent company of the Company or affiliated companies of the Company, the registered

office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the provision of Information Technology («IT») solutions and services, including Software Development, Support and Maintenance, provision of Data Center, Desk Top and Network services, and general IT consulting.

In general, it may carry out any financial, commercial or industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The share capital is fixed at nine million euro (EUR 9,000,000) divided into one thousand (1,000) shares without nominal value.

The shares are in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Ownership in the shares is evidenced by a related inscription in the share register held by the Company. The Company shall issue share certificates evidencing the number of shares recorded in the share register for such holder.

### **Board of Directors**

**Art. 6.** The Company will be administered by a board of directors composed of at least 3 (three) members, who are individuals and who may be shareholders or not. Directors are elected for a period not exceeding 3 (three) years by the shareholders' meeting. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The annual general meeting of shareholders shall establish the number of directors, as well as their remuneration and the term of their mandate.

**Art. 7.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the business purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors. Subject to the conditions provided by law, the board of directors may declare interim dividends.

**Art. 8.** The board of directors will choose from among its members a chairman.

The board of directors will meet at least 4 times per year whereby the last board meeting of the year shall determine the annual budget for the next succeeding year. Meetings are convened by notice of the chairman sent at least 8 (eight) calendar days prior to the meeting, provided that such notice may be waived by all the directors present or represented. A meeting of the board must also be convened if any two directors so require.

Decisions will be taken by the affirmative votes of a simple majority of the directors present or represented. Only a director can represent another director who cannot be present at the meeting pursuant to a valid power of attorney executed by the absent director.

**Art. 9.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in connection with such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may not be directors, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board may only be granted in exceptional circumstances and is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The board of directors may establish one or more committees of the board composed of persons chosen among its members and having such supervisory, consultative or decision-making power over all or over one part or special field of the Company's business or affairs.

**Art. 10.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

### **Auditors**

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by an external auditor.

The external auditor will be elected by the annual general meeting of shareholders, for a period not exceeding 6 (six) years.

The external auditor will hold office until his successor is elected. The external auditor is re-eligible, but may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

### **Meetings of Shareholders**

**Art. 12.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

**Art. 13.** The shareholders of the Company shall be entitled at each meeting of the shareholders to one vote for every share. Any shareholder shall have the right to vote in person or by proxyholder, who may or may not be a shareholder.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15.** The annual general meeting of the shareholders decides on the allocation and the distribution of the net income earned in the preceding fiscal year, provided that the shareholders can also distribute retained earnings as permitted by law and subject to the constitution and maintenance of the legal reserve mandated by law.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting (such notice to state the agenda for the meeting) on the second Wednesday of March of each year, at 10.00 o'clock, and for the first time in 2004.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day. If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 17.** Unless provided otherwise by law or in these articles of association, the shareholders may pass valid resolutions if 50% of the share capital of the Company is represented in the meeting, in person or by proxy given with the provision of the law. Unless provided otherwise by the law or in these articles of association, all decisions can be taken or resolutions passed by simple majority vote in a meeting where the necessary quorum exists.

The following decisions require a positive vote of 2/3 of the share capital of the Company present or validly represented in a meeting where the necessary quorum exists:

- Modification of these articles of association
- Increase of the authorised share capital
- Sale of all or substantially all of the assets or the business of the Company
- Merger of the Company with or absorption of the Company by another corporation or other legal entity
- Dissolution of the Company

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **General Provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (referred to as the «law» in these articles of association).

#### *Evaluation and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are valued at 6,250.- EUR.

The contribution in kind consisting of the IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARGOLUX SYSTEMS S.A., avec siège social à L- 2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 96.736, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1288 du 4 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Schaus, Directeur des Affaires Juridiques et Assurances de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.**

L'objet de la société est la vente de toutes solutions et services informatiques, y inclus le développement, le support et la maintenance de software, tous services de Data Center, Desk Top et réseaux informatiques, et en général tout conseil en matière informatique.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

3) Suppression de la valeur nominale des 100 actions existantes.

4) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 8.969.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à un montant de 9.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 900 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5) Souscription des 900 actions nouvelles par CARGOLUX S.A. à libérer moyennant apport de la branche d'activité IT de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. évaluée à 9.923.171,48 EUR et moyennant allocation de 8.969.000,- EUR au capital social et de 954.171,48 EUR à un compte prime d'émission.

6) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

7) Refonte des statuts de la société.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. (ci-après «la Société»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.**

L'objet de la société est la vente de toutes solutions et services informatiques, y inclus le développement, le support et la maintenance de software, tous services de Data Center, Desk Top et réseaux informatiques, et en général tout conseil en matière informatique.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (8.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et Paiement*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les neuf cents (900) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société anonyme CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. en abrégé CARGOLUX S.A., ayant son siège social à L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg,

représentée par Monsieur Michel Schaus, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée aux présentes, et entièrement libérées moyennant apport de la branche d'activité IT de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. évaluée à neuf millions neuf cent vingt-trois mille cent soixante et onze euros quarante-huit cents (9.923.171,48 EUR).

Du montant de neuf millions neuf cent vingt-trois mille cent soixante et onze euros quarante-huit cents (9.923.171,48 EUR), un montant de huit millions neuf cent soixante-neuf mille euros (8.969.000,- EUR) a été alloué au capital social et un montant de neuf cent cinquante-quatre mille cent soixante et onze euros quarante-huit cents (954.171,48 EUR) a été alloué à un compte prime d'émission.

La preuve de la valeur de l'apport de la branche d'activité IT de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'Entreprises, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, daté du 31 décembre 2003, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:



*«Conclusion*

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the IT branch of activity of CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., to be contributed, which corresponds at least in number and par value to the shares to be issued, increased by the share premium.»

*Cinquième résolution*

Suite à l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

**«Art. 5. Alinéa 1.**

Le capital social est fixé à neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la société et de leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CHAMP CARGOSYSTEMS S.A. (la «Société»)

**Art. 2.** Le siège social est établi à Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et le siège de sa société mère ou de sociétés filiales se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la société est la vente de toutes solutions et services informatiques, y inclus le développement, le support et la maintenance de software, tous services de Data Center, Desk Top et réseaux informatiques, et en général tout conseil en matière informatique.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions sont toutes nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

La propriété des actions s'établit par une inscription dans le registre d'actionnaires tenu par la société. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

**Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, personnes physiques, actionnaires ou non. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois (3) ans par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont toujours révocables par elle, avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira au moins quatre (4) fois par an. Durant la dernière réunion de l'année, le conseil d'administration déterminera le budget annuel de l'année qui suit. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président envoyée au moins huit (8) jours avant la date de la réunion. Les administrateurs pourront néanmoins renoncer à un tel préavis par une décision de tous les administrateurs présents ou représentés. Le conseil d'administration doit être également convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Un administrateur ne peut être représenté que par un autre administrateur conformément à une procuration signée par l'administrateur absent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être administrateurs de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ne peut avoir lieu que dans des circonstances exceptionnelles et est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut également créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil d'administration et disposant de pouvoirs de contrôle, de consultation ou de décision sur l'ensemble ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales de la société.

**Art. 10.** La société est engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### Surveillance

**Art. 11.** Les opérations de la société sont surveillées par un commissaire aux comptes indépendant.

Le commissaire aux comptes indépendant sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années.

Il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Il est rééligible et peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2004.

**Art. 13.** Chaque actionnaire de la société aura droit, à chaque assemblée des actionnaires, à un vote pour chaque action. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réalisé durant l'exercice fiscal précédent. L'assemblée générale des actionnaires peut néanmoins effectuer des distributions de bénéfices reportés conformément aux dispositions légales y compris celles sur la constitution et le maintien de la réserve légale.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations (de telles convocations devant indiquer l'ordre du jour de l'assemblée), et ce, pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, une telle assemblée pourra se tenir même en l'absence de convocations.

**Art. 17.** A moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement, l'assemblée des actionnaires délibère valablement si 50% du capital est représenté, en personne ou par procuration. A moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement, les décisions et résolutions de l'assemblée sont valablement prises à la majorité simple des voix des actionnaires en présence du quorum nécessaire.

Les décisions suivantes ne peuvent être prises que par un vote des actionnaires à la majorité des 2/3 du capital social présent ou représenté à l'assemblée en présence du quorum nécessaire:

- Modification des statuts de la société
- Augmentation du capital autorisé de la société
- Cession de tout ou des parties essentielles des actifs de la société
- Fusion de la société avec, ou absorption de la société par, une autre société ou entité juridique
- Dissolution de la société

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives (la «loi»).

#### Evaluation des Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à 6.250,- EUR.

L'apport en nature consistant en la branche d'activité IT de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., société constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schaus, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004

P. Frieders.

(009645.3/212/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

P. Frieders.

(009648.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.999.

DISSOLUTION

L' an deux mille trois, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SOMERSTON INVESTMENT (BVI) LIMITED, ayant son siège social à Road Town Tortola, BVI, reg. N° 190552;

ici représentée par Madame Colette Wohl-Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- le 9 novembre 1998 fût constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 66.999, dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil C N° 29 du 19 janvier 1999;

- la société a actuellement un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf centimes) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,78 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit centimes) chacune, entièrement libérées en espèces;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A.;

- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et connaît la situation financière de celle-ci; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes de la société au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 08 décembre 2003, ces derniers préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A., déclare que tout le passif de la société STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A. est réglé,

- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute et, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 (cinq) ans à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II, 1<sup>e</sup>. Etage.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires pour annulation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Wohl-Sadler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(009725.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**LAURETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 98.521.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le six janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Mademoiselle Laurette Linda Bertolero, commerçante, née à Metz (France) le 5 janvier 1963, demeurant à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

La société prend la dénomination de LAURETTE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un cabaret - night club, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Mademoiselle Laurette Linda Bertolero, commerçante, née à Metz (France) le 5 janvier 1963, demeurant à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Laurette Linda Bertolero, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Bertolero, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 7, case 1. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2004.

T. Metzler.

(009759.3/222/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**JPM 29, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.634.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Cristina Decot, employée privée, L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Gérard Joncoux, Dirigeant de sociétés, demeurant au 25, rue de Palestine, F-35000 Rennes, France,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La société à responsabilité limitée JPM 29 avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte notarié du 24 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 8 juillet 1995 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 15 novembre 2002.

La société a actuellement un capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Monsieur Gérard Joncoux, prédésigné, est l'associé unique et propriétaire de toutes les parts sociales de la société JPM 29 suite à des cessions de parts intervenues entre Monsieur Jacques-Olivier Joncoux, Madame Brigitte Valette, Madame Marie-Christine Amat, Madame Michelle Briand, d'une part, et Monsieur Gérard Joncoux, d'autre part, datées du 29 novembre 2003, dont une copie restera annexée aux présentes.

- L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société JPM 29 prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière au gérant de son mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société JPM 29, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Decot, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2003, vol. 426, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009743.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**USHUAIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.024.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2003, vol. 525, fol. 53, case 3:

I.- Que la société anonyme USHUAIA S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 33.024, a été constituée sous la dénomination sociale de USHUAIA HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 296 du 25 août 1990,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 699 du 29 septembre 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en USHUAIA S.A.,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 453 du 21 mars 2002.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société USHUAIA S.A. a décidé de la dissoudre.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2004.

J. Seckler.

(009303.3/231/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SCONTINVEST EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.517.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 62, case 4:

I.- Que la société anonyme SCONTINVEST EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 49.517, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 113 du 16 mars 1995,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 427 du 9 juin 1999.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009317.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**AGENCE IMMOBILIERE M.C.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Capellen.  
R. C. Luxembourg B 63.494.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG SC

Signature

(009253.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 98.556.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-three of January.  
Before Us, Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

Mister Kent Janér, portfolio manager, born in Boliden the 5th of May 1961, residing in SE-18254 Djursholm, Adilsvägen 2A,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy dated 21st of January 2004, delivered at Djursholm.

The above proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is FYR, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per share.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mister Kent Janér, prenamed, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five per cent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

**Art. 16.** The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

**Art. 17.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered offices of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate(s) refer to the relevant legislation.

*Transitory disposition*

The first business year begins today and ends on December 31st, 2004.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

*Resolutions of the sole associate*

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A manager:

- Mr Kent Janér, portfolio manager, born in Boliden the 5th of May 1961, residing in SE-18254 Djursholm, Adilsvägen 2A.

Signatory B managers:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in Luxembourg,  
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in Luxembourg.

II. The company's address is fixed at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg City.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Kent Janér, portfolio manager, né à Boliden le 5 mai 1961, demeurant à SE-18254 Djursholm, Adilsvägen 2A, représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 janvier 2004, délivrée à Djursholm.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.



La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FYR, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Kent Janér, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Dans le cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Constataion.*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cent euros (1.600,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A:

- Monsieur Kent Janér, portfolio manager, né à Boliden le 5 mai 1961, demeurant à SE-18254 Djursholm, Adilsvägen 2A.

Signatures catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. Le siège social de la société est fixé au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg-Ville.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2004, vol. 523, fol. 71, case 4.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 janvier 2004.

J. Gloden.

(010040.3/213/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

### **INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.199.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de AMERICAN TOTAL ORGANISATION S.A., suivant acte notarié en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 31 mars 1998 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 28 juin 1999.

- La société a actuellement un capital social de cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante euros (EUR 175.950) représenté par mille cent cinquante (1.150) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société REPRESENTATION PUBLIC CY S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la Société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY S.A.

Les livres et documents comptables de la société INTERNATIONAL WATER COMPANY CY S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2004, vol. 426, fol. 48, case 9.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009746.3/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**SCONTINVEST MIDDLE EAST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.248.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 62, case 6:

I.- Que la société anonyme SCONTINVEST MIDDLE EAST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 49.248, a été constituée sous la dénomination sociale de MANAGEMENT COMPANY D.B.S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 30 du 19 janvier 1995,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 30 du 19 janvier 1995, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SCONTINVEST MIDDLE EAST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 427 du 9 juin 1999.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009315.3/231/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FINANCIERE MELPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 62.868.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 65, case 7:

I.- Que la société anonyme FINANCIERE MELPAR S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, (R. C. Luxembourg section B numéro 62.868, constituée sous la dénomination sociale de FINANCIERE MELPAR S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 307 du 5 mai 1998,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard Lecuit:

- en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 102 du 31 janvier 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A.,

- en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 123 du 5 février 2000,

- en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 810 du 26 septembre 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FINANCIERE MELPAR S.A.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et liquider la société FINANCIERE MELPAR S.A., celle-ci ayant cessé toute activité.

III.- Que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq ans à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009349.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ELECTRICITE PRUMBAUM HENRI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 49.679.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Henri Prumbaum, maître électricien, demeurant à L-7432 Gosseldange, 58, route de Mersch,
2. Madame Gabrielle Schleck, commerçante, demeurant à L-7432 Gosseldange, 58, route de Mersch.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE PRUMBAUM HENRI, ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 11, route de Diekirch (R.C.S. Luxembourg B 49.679) ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée ELECTRICITE PRUMBAUM HENRI a été constituée suivant acte notarié daté du 30 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 31 mars 1994 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 1<sup>er</sup> août 2002.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, décident de dissoudre avec effet immédiat la société ELECTRICITE PRUMBAUM HENRI, laquelle a été liquidée aux droits des parties, tous les actifs de la Société ayant été transférés aux associés qui déclarent que toutes les obligations de la Société ont été acquittées.

Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à L-7432 Gosseldange, 58, route de Mersch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Prumbaum, G. Schleck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009739.3/242/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**VITALHOME-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3651 Kayl, 3, rue Jos. Muller.  
R. C. Luxembourg B 55.901.

—  
**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2004, volume 525, folio 68, case 4:

I. - Que la société anonyme VITALHOME-LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-3651 Kayl, 3, rue Jos. Muller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.901, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 557 du 30 octobre 1996,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 898 du 13 juin 2002.

II. - Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme VITALHOME-LUXEMBOURG S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour

que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2004.

J. Seckler.

(009733.3/231/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.221.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DORLIN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3186, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 31 mars 1998 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 9 juillet 1998.

- La société a actuellement un capital social de trois cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents (EUR 335.387,84) représenté par deux mille deux cents (2.200) actions;

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société DORLIN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société REPRESENTATION PUBLIC CY S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société REPRESENTATION PUBLIC CY S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la Société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société REPRESENTATION PUBLIC CY S.A.

Les livres et documents comptables de la société REPRESENTATION PUBLIC CY S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2004, vol. 426, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009751.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**CEIDI, COMPAGNIE EUROPEENNE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT S.A.,****Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.921.

*Extrait des minutes du Conseil d'Administration du 26 novembre 2003 tenu au siège social de la société*

*Résolution*

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déplacer le siège social de la société au 22/24 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

CEIDI S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05744. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009420.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**SCONTINVEST EMERGING MARKETS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.572.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 62, case 5:

I.- Que la société anonyme SCONTINVEST EMERGING MARKETS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 49.572, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 124 du 21 mars 1995,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 427 du 9 juin 1999.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009322.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ELILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 70.766.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 17 novembre 2003 que:

L'assemblée réélit aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2004:

- BRYCE INVEST S.A., (n° R. C. B 63.146) établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- KEVIN MANAGEMENT S.A., (n° R. C. B 71.492) établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Elle réélit au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2004:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R. C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009389.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**FINICOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 56.736.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 janvier 2004 que les administrateurs sortants, M. Christian Larpin, demeurant au 10, Place de la Taconnerie, CH-1204 Genève, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009679.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.812.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009444.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ARIATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 81.835.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 mars 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009490.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FLYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.088.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009493.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**NOUVEL ABATTOIR D'ESCH-SUR-ALZETTE, Société Coopérative.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 50.394.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003*

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003, que les mandats des administrateurs et du commissaire se terminant à la fin de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2002 ont été reconduits pour une année et prendront fin après l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2003.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003, que Monsieur Gilbert Sietzen a été coopté comme commissaire de surveillance en remplacement de Monsieur Frank Hoffmann. Son mandat portera sur un terme d'un an.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

L. Koener

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2004, réf. LSO-AE03383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009678.3/551/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**VYMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.166.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009525.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BACINO CHARTER COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.903.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009527.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.338.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009528.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**PAX VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 73.177.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2003 que:

- M. Richard MacLellan, avec adresse professionnelle au 6, Boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, a été nommé aux fonctions d'administrateur de catégorie A en remplacement de M. Morton Piasetzki, démissionnaire, avec effet à partir du 17 novembre 2003.

- RIDGELAND FINANCE LIMITED, avec siège social au PO Box 3175, Road Tortola, British Virgin Islands, a été nommée aux fonctions d'administrateur de catégorie B en remplacement de DERSON INVESTMENTS LIMITED, démissionnaire, avec effet à partir du 17 novembre 2003.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009682.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---



**LOTUS CHARTERING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.672.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:  
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.  
Pour inscription - réquisition  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06536. – Reçu 14 euros.  
Le Receveur (signé): D. Hartmann.  
(009529.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.542.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:  
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.  
Pour inscription - réquisition  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06425. – Reçu 14 euros.  
Le Receveur (signé): D. Hartmann.  
(009531.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**WORLD PROSPECTION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.816.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 3 décembre 2003 que:  
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.  
Pour inscription - réquisition  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06422. – Reçu 14 euros.  
Le Receveur (signé): D. Hartmann.  
(009533.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**JIVELMAR S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.498.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 13 janvier 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2004, volume 881, folio 100, case 2, que la société anonyme JIVELMAR S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.498, constituée suivant acte notarié, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 138 du 31 mars 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 570 du 57 juillet 2001, au capital social de huit cent soixante-huit mille euros (868.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme JIVELMAR S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 28 janvier 2004. J.-J. Wagner.  
(009758.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme,  
(anc. DFC FUND MANAGEMENT CORPORATION).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.813.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DFC FUND MANAGEMENT CORPORATION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.813, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1001 du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Erna Van Nueten, employée, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia Marteau, employée, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A.

2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, E. Van Nueten, P. Marteau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2004, vol. 881, fol. 92, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009851.3/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**DFC MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009854.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**COLUMBUS CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.793.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009535.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**DRAYTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 41.520.

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DRAYTON S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 41.520, constituée suivant acte reçu le 2 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 622 du 28 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 6.000 (six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1- Changement de l'objet social de la société en celui d'une SOPARFI; de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs»;

3- Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du Conseil»;

4- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5- Acceptation de la démission de Messieurs François Mesenburg, Alain Renard, Jean Paul Reiland et de la société LOUV, S.à r.l. en tant qu'administrateurs avec effet au 18 décembre 2003 et nomination de leurs remplaçants, avec effet au 18 décembre 2003, en la personne de:

- \* Monsieur Sandro Capuzzo administrateur de société, demeurant, 109, rue de Merl à L-2146 Luxembourg
- \* Mademoiselle Ariane Vigneron, administrateur de société, demeurant 5, rue Victor Hugo, L-4140 Esch-sur-Alzette
- \* Madame Laurence Mostade, administrateur de société, demeurant 1, rue Roger Wercollier, L-5890 Hesperange
- \* Mademoiselle Corinne Bitterlich, administrateur de société, demeurant 29, Avenue du Bois, L - 1251 Luxembourg.

6- Décharge spéciale aux Administrateurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée;

7- Transfert de siège de la société du 23, avenue Monterey à Luxembourg au 26, rue Louvigny à Luxembourg

8- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en celui d'une SOPARFI, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer à l'article 7 des statuts de la société le mot «administrateur-délégué» par «délégué du Conseil».

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs François Mesenburg, Alain Renard, Jean Paul Reiland et de la société LOUV, S.à r.l. en tant qu'administrateurs avec effet au 18 décembre 2003 et nomination de leurs remplaçants, avec effet au 18 décembre 2003, en la personne de:

- \* Monsieur Sandro Capuzzo administrateur de société, demeurant, 109, rue de Merl à L-2146 Luxembourg
- \* Mademoiselle Ariane Vigneron, administrateur de société, demeurant 5, rue Victor Hugo, L-4140 Esch-sur-Alzette
- \* Madame Laurence Mostade, administrateur de société, demeurant 1, rue Roger Wercollier, L-5890 Hesperange
- \* Mademoiselle Corinne Bitterlich, administrateur de société, demeurant 29, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge spéciale aux Administrateurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société du 23 avenue Monterey à Luxembourg au 26, rue Louvigny à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(009861.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.397.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 23 novembre 1994, numéro 478 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 16 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 février 2003, numéro 134.

La société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 5 décembre 2003, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Jassogne, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
- 5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour, au préalable, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de ERNST & YOUNG sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A. a définitivement cessé d'exister.

3) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la Société à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

4) L'assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur en vue de clôturer tous les comptes de la Société et pour accomplir toutes formalités en relation avec la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 287, route d'Arlon, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Cammaert, L. Wittner, V. Jassogne, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2004, vol. 426, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009753.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**BIG BLUE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.891.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06492. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D Hartmann.*

(009536.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**VALTOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.854.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, volume 525, folio 64, case 6:

I. - Que la société anonyme VALTOUR S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. S. Luxembourg section B numéro 39.854, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C numéro 372 du 31 août 1992.

II. - Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme VALTOUR S.A.,

que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2004.

J. Seckler.

(009671.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**AXIOME AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.429.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AXIOME AUDIT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.429.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 299 du 25 avril 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- La société HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué, la société anonyme BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

laquelle dernière est ici représentée par son administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Gabriel Jean, préqualifié.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de changer l'article deux (2) des statuts de la Société, relatif à son objet social, par insertion à la fin du deuxième alinéa de cet article d'une phrase supplémentaire, ayant la teneur suivante:

«Elle peut également procéder à la constitution et la gestion de sociétés luxembourgeoises ou étrangères au nom et dans l'intérêt de tiers.»

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la prédite rajoute à l'objet social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article deux (2) dans son intégralité de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:

**Art. 2.**

«La société a pour objet l'exercice de l'activité de réviseur d'entreprises qui fait profession habituelle d'effectuer le contrôle légal des comptes de tous organismes et d'entreprises et d'accomplir toutes autres missions similaires ou apparentées. Elle a encore pour objet le contrôle contractuel des comptes, la prestation de conseils en matière fiscale, l'organisation, l'appréciation, la tenue et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, ainsi que l'établissement et l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

La société a encore pour objet toutes activités de conseil d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, de même que la domiciliation de sociétés, dans lesquelles la société n'est pas elle-même un associé exerçant une influence significative sur la conduite des affaires. Elle peut également procéder à la constitution et la gestion de sociétés luxembourgeoises ou étrangères au nom et dans l'intérêt de tiers.

La société a pour objet par ailleurs la prise de participation dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant supplémentaire de la Société, lequel aura tous pouvoirs nécessaires hormis ceux strictement réservés aux réviseurs d'entreprises, pour engager la Société, par sa signature individuelle.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Jean, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2004, vol. 881, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009847.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**AXIOME AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009849.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**A.V. CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.238.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009537.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**NARTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.600.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009538.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**MEDIAINSPEKT S.A., Société Anonyme,  
(anc. ANSTALT ZUKUNFT S.A.).**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 63.519.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 avril 2003*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2004.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009931.3/817/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---



**LUXICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 38.694.

*Résiliation du siège social*

Par suite de résiliation du bail locatif de la résidence Vénus à Mamer, 34, route d'Arlon, par la société CID, S.à r.l., la société LUXICOM, S.à r.l., à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne siège plus à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Ehlinge s/Mess, le 23 janvier 2004.

*Pour CID, S.à r.l.*

P. Wery

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05738. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009554.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**MIDDLE SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.558.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06561. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009570.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**VOLUTIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 214, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.535.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Dominique Huon, consultant en informatique, né à Morlaix (France), le 26 avril 1969, demeurant à L-8077 Bertrange, 214, rue de Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exercice d'activités de conseil en informatique.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: VOLUTIO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

*Décision de l'Associé Unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Dominique Huon, consultant en informatique, né à Morlaix (France), le 26 avril 1969, demeurant à L-8077 Bertrange, 214, rue de Luxembourg,

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8077 Bertrange, 214 rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Huon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 23, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

J. Elvinger.

(009800.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**RIVIERA SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.817.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06301. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(009572.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.086.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, volume 525, folio 66, case 4:

I. - Que la société anonyme FIBRE-NET S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. S. Luxembourg section B numéro 56.086, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1996, publié au Mémorial C numéro 584 du 12 novembre 1996.

II. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme FIBRE-NET S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2004.

J. Seckler.

(009729.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**REMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.668.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009575.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**PLANE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.422.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009578.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**FIDES PERSONNEL CONSULT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 90.727.

Im Jahre zweitausendunddrei, am achtzehnten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch,

Ist erschienen:

FIDES INTER-CONSULT S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

hier vertreten durch sein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen,

Eigentümerin des einen (1) Anteils welcher das gesamte Kapital von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) darstellt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDES PERSONNEL CONSULT, S.à r.l., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, welche gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 6. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 198 vom 25. Februar 2003.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft FIDES INTER-CONSULT S.A., vertreten durch Herr Robert Langmantel, erklärt hiermit ihren Anteil von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) an der Gesellschaft FIDES PERSONNEL CONSULT, S.à r.l. an die Gesellschaft INTER GLOBE TRUST S.A., mit Sitz in Luxemburg, 26, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg B 52.927, mit Wirkung zum 18. Dezember 2003 abzutreten. Die INTER GLOBE TRUST S.A. ist hier vertreten durch Herrn Heinz D. Merz, wohnhaft in L-7516 Rollingen/Mersch, 12, rue Belle-Vue, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 24. November 2003, welcher die Abtretung in ihrem Namen annimmt. Die vorerwähnte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Der Abtretungspreis beträgt einhundert Euro (EUR 100,-) und wurde vor Beurkundung gezahlt, worüber hiermit Quittung.

Die INTER GLOBE TRUST ist mit Wirkung zum 18. Dezember 2003 Besitzerin des abgetretenen Anteils mit allen daran haftenden Rechten und Pflichten.

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften wird die Abtretung des Gesellschaftsanteiles im Namen der Gesellschaft durch den hier anwesenden Geschäftsführer Herrn Heinz D. Merz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-7516 Rollingen/Mersch, 12, rue Belle-Vue, angenommen

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst sodann Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 5.**

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) eingeteilt in einen (1) Anteil zu fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR), welcher voll in bar eingezahlt ist.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Kompargenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, H.D. Merz und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009900.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**OUTBOARD YACHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.412.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4<sup>ème</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06297. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D Hartmann.*

(009579.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ELITEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.516.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, volume 525, folio 66, case 3:

I. - Que la société anonyme ELITEX S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. S. Luxembourg section B numéro 72.516, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 22 du 7 janvier 2000.

II. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ELITEX S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2004.

J. Seckler.

(009731.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**DORJE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.802.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DORJE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.802, constituée suivant acte notarié en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 923 en date du 3 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 764 du 18 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Schon, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital de la société à concurrence de un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.594.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Cette réduction de capital est réalisée par annulation de quinze mille neuf cent quarante (15.940) actions et par remboursement du surplus payé par la Société à l'actionnaire sortant.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

**Art. 5§1.**

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.»

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'annuler quinze mille neuf cent quarante (15.940) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune détenues par l'actionnaire majoritaire et de réduire le capital de la société en conséquence à concurrence de un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.594.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Cette réduction de capital est réalisée par le remboursement à l'actionnaire majoritaire du montant de un million trois cent dix-sept mille trois cent vingt-six euros trente-neuf cents (EUR 1.317.326,39).

Comme l'actionnaire majoritaire a déjà été remboursé à l'avance d'un montant de un million trois cent quarante-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-quatorze cents (EUR 1.344.148,74), il devra rembourser le montant de vingt-six mille huit cent vingt-deux euros et trente-cinq cents (EUR 26.822,35) à la Société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de cette résolution et notamment pour procéder à l'annulation des actions et pour recevoir le solde de vingt-six mille huit cent vingt-deux euros et trente-cinq cents (EUR 26.822,35) par l'actionnaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5§1.**

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé. U. Bräuer, S. Kirsch, P. Schon et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2003, vol. 426, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009901.3/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**EURO-GETRÄNKE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 91.919.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 mars 2004, réf. DSO-AC00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 novembre 2004.

Signature.

(009685.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, SICAF, Investmentgesellschaft mit fixem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 31.440.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundvier, am vierzehnten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitze in Remich.

Ist erschienen:

BANKHAUS CARL SPAENGLER & CO. Aktiengesellschaft, mit Sitz in A-5024 Salzburg, Schwarzstrasse 1, vertreten durch Herrn Dr. Hans Karl Kandlbinder, Diplomkaufmann, wohnhaft in Grafing bei München, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Salzburg am 2. Januar 2004, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Der Erschienene, in seiner erwähnten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, eine société d'investissement à capital fixe mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.440, wurde für eine unbegrenzte Dauer gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. September 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, vom 31. Oktober 1989, Nummer 310, zuletzt abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 12. September 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, vom 8. Februar 2002, Nummer 222.

Im Rahmen der Verschmelzung der letzten zwei Teilfonds mit entsprechenden Teilfonds der Pareturn SICAV und nach Umtausch aller Aktien sowie Ausgabe einer Aktie zum ausdrücklichen Zweck der Liquidation an den Promoteur der Gesellschaft ist die BANKHAUS CARL SPAENGLER & CO. Aktiengesellschaft Inhaberin dieser alleinigen Aktie der vorgenannten Gesellschaft geworden.

Der Erschienene erklärt in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der alleinigen Aktionärin vorgenannter Gesellschaft, die Gesellschaft in Übereinstimmung mit Artikel 101 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren und ersucht den Notar diese Auflösung und Liquidierung zu beurkunden.

Die Alleinaktionärin übernimmt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Der Erschienene in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der alleinigen Aktionärin vorgenannter Gesellschaft erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Das bestehende Aktienzertifikat wurden in Gegenwart des Notars zerstört.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. K. Kandlbinder, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2004, vol. 467, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 janvier 2004.

A. Lentz.

(009954.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**A.M.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 84.225.

L'an deux mille quatre, le huit janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A.M.A., S. à r.l., avec siège social à Luxembourg. La société a été constituée initialement en Italie en date du 25 juillet 2000. Son siège social statutaire et administratif a été transféré de Rome à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 27 février 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.225.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Van De Sluis-Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triole, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que tous les associés ont été convoqués par lettre recommandée en date du 24 décembre 2003 contentant l'ordre du jour de la présente assemblée et que sur un total de cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, quatre-vingt-dix neuf (99) parts sociales étant présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée prend acte des justifications des convocations. Les associés présents ou représentés se reconnaissent donc dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené la gérance à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les associés présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur, Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Felgen, G. Van De Sluis-Marter, N. Triolé, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 janvier 2004, vol. 467, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 janvier 2004.

A. Lentz.

(009952.3/221/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ANC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANC S.A.*

Signature

(009609.3/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.